

PROJET DE LOI

N° 50

adopté

SÉNAT

le 15 décembre 1977

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1977-1978

PROJET DE LOI

MODIFIÉ PAR LE SÉNAT

*instituant le complément familial dans les départements
d'outre-mer.*

*Le Sénat a modifié, en première lecture, le projet
de loi, adopté par l'Assemblée nationale, en première
lecture, dont la teneur suit :*

Voir les numéros :

Assemblée nationale (5° législ.) : 3213, 3238 et in-8° 788.

Sénat : 127 et 133 (1977-1978).

Articles premier à 3.

..... Conformes

Art. 4.

Un décret en Conseil d'Etat fixera la date d'entrée en vigueur de la présente loi, au plus tard au 1^{er} juillet 1978, ainsi que ses modalités d'application, notamment le montant de la prestation, le plafond de ressources au-delà d'quel cette dernière n'est pas due, ainsi que la durée minimum de travail exigible des bénéficiaires.

Art. 5.

..... Conforme

Délibéré, en séance publique, à Paris, le 15 décembre 1977.

Le Président,

Signé : ALAIN POHER.